

MIDI-PYRÉNÉES

Axe 2 : Optimiser les démarches de GPMC dans les établissements

FAE Assistant Médico-Administratif-AMA (branche secrétariat médical)

Contexte

L'arrêté du 24 octobre 2014 fixe l'organisation et le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi des assistants médico-administratifs (AMA) de la Fonction Publique Hospitalière, branche secrétariat médical.

La FAE doit être terminée à l'issue de l'année qui suit la nomination, le détachement ou l'intégration directe de l'agent.

Objectifs

- Cf. Arrêté du 24 octobre 2014

Renseignements complémentaires

105h, dont 14h en option, réparties en 3 modules :

- *Module 1* : le cadre d'exercice en établissement de santé ou établissement social ou médico-social relevant de la FPH (6 jours soit 42h)
- *Module 2* : les spécificités du secrétariat médical en hôpital (7 jours soit 49h et 2 jours soit 14h en option),
- *Module 3* : stage dans un secrétariat autre que celui d'affectation (5 jours soit 35h)

Public

Tout agent nommé stagiaire dans le grade d'Assistante Médico Administrative (Branche secrétariat médical)

Exercice

2019

Code de formation

AFC1AMA

Nature

AFC

Organisé par

EMS

Date et lieu

GROUPE 1

Du 5 février au 6 février 2019

Du 14 mars au 15 mars 2019

Du 3 avril au 5 avril 2019

Du 18 avril au 19 avril 2019

Du 13 mai au 15 mai 2019

Du 12 juin au 14 juin 2019

Date limite d'inscription : 5 décembre 2018

Lieu de formation communiqué ultérieurement